

Résultat de l'option pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2016

(Saint-Cloud, le 16 juin 2017) - L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 18 mai 2017 de DASSAULT AVIATION (ci-après la « Société ») a décidé de distribuer un dividende de 12,10 euros par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, avec la possibilité pour chaque actionnaire d'opter en tout ou partie pour le paiement de son dividende en actions nouvelles de la Société. Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 1 255,20 euros, correspondant à la moyenne des derniers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Ce jour, le Président-Directeur Général, agissant en vertu d'une subdélégation conférée par le Conseil d'administration, a constaté, du fait de l'option de certains actionnaires pour le paiement du dividende en actions, la création de 61 136 actions nouvelles ordinaires DASSAULT AVIATION d'une valeur nominale de 8 euros, représentant 0,74% du capital de la Société avant prise en compte de l'émission d'actions nouvelles et 0,46% des droits de vote exerçables sur la base du capital et des droits de vote au 31 mai 2017.

En conséquence, le capital de la société sera porté à 66 495 368 euros. La création des actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative prendront effet le 21 juin 2017, date de mise en paiement du dividende. Les actions nouvelles seront livrées et admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris le même jour.

Elles seront de même catégorie et assimilables aux actions ordinaires de la Société qui sont déjà admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris (Compartiment A – code ISIN FR0000121725).

Les actionnaires qui n'ont pas opté, ou qui ont opté pour une partie seulement, en faveur du paiement du dividende en actions au terme du délai prévu, percevront le dividende en numéraire sur la partie dudit dividende ne faisant pas l'objet d'un choix pour le paiement en actions le 21 juin 2017.

A l'issue de cette opération, l'évolution du capital et des droits de vote sera la suivante :

	Répartition du capital et des droits de vote au 31 mai 2017			Répartition du capital et des droits de vote après distribution du dividende en actions soit au 21 juin 2017		
	Actions	% Capital	% Droits de vote	Actions	% Capital	% Droits de vote
GIMD	5 118 240	62,0%	76,8%	5 167 580	62,2%	76,8%
FLOTTANT	2 268 761	27,5%	17,0%	2 280 557	27,4%	17,0%
AIRBUS	825 184	10,0%	6,2%	825 184	9,9%	6,2%
DASSAULT AVIATION	38 600	0,5%	0,0%	38 600	0,5%	0,0%
TOTAL	8 250 785	100,0%	100,0%	8 311 921	100,0%	100,0%

* * *

Avertissement :

Le présent communiqué constitue, avec le document publié le 29 mai 2017, le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ainsi que l'article 18 et de l'Annexe III de l'instruction AMF n°2016-04 du 21 octobre 2016.

A propos de Dassault Aviation :

Avec plus de 10 000 avions militaires et civils livrés dans plus de 90 pays depuis un siècle, Dassault Aviation dispose d'un savoir-faire et d'une expérience reconnus dans la conception, le développement, la vente et le support de tous les types d'avion, depuis l'appareil de combat Rafale jusqu'à la famille de business jets haut de gamme Falcon en passant par les drones militaires. En 2016, le chiffre d'affaires de Dassault Aviation s'est élevé à 3,6 milliards d'euros. Le Groupe compte 12 000 collaborateurs.

www.dassault-aviation.com

Twitter: [@Dassault_OnAir](https://twitter.com/Dassault_OnAir)

Contacts :

Communication institutionnelle

Stéphane Fort
 Tél : +33 (0)1 47 11 86 90
stephane.fort@dassault-aviation.com

Relations Investisseurs

Armelle Gary
 Tél : +33 (0)1 47 11 84 24
armelle.gary@dassault-aviation.com

* * *